



Ministère de la santé et des sports

Direction de l'hospitalisation et de
l'organisation des soins
Direction générale de la santé

Note à

Mesdames et Messieurs les directeurs de centre hospitalier siège de SAMU
Mesdames et Messieurs les directeurs de centre hospitalier
disposant d'une consultation dédiée "grippe"
(pour exécution)

Mesdames et Messieurs les directeurs des agences régionales de l'hospitalisation
(pour information)

Mesdames et Messieurs les directeurs généraux préfigurateurs
des agences régionales de santé (pour information)

Mesdames et Messieurs les préfets de région,
Directions régionales des affaires sanitaires et sociales
(pour information)

Mesdames et Messieurs les préfets de département
Directions départementales des affaires sanitaires et sociales
(pour information)

Objet : Vaccination contre le virus A (H1N1) 2009 des professionnels de santé libéraux en établissements de santé siège de SAMU ou disposant d'une consultation dédiée "grippe"

Dans nos précédentes instructions, nous avons indiqué que vos établissements seraient probablement sollicités pour étendre la vaccination à d'autres personnes après avoir engagé la vaccination de vos personnels médicaux et soignants.

"Les médecins et infirmiers du secteur ambulatoire exposés à des patients grippés ou en contact avec des patients porteurs de facteurs de risque" appartiennent à un groupe prioritaire. Il avait été prévu que ce groupe prioritaire se fasse vacciner dès l'ouverture des centres de vaccination.

Compte tenu de l'évolution actuelle de la circulation virale, du fait que les centres de vaccination ouvriront le 12 novembre, de l'expérience que vous avez acquise dans la mise en œuvre de la vaccination depuis le 20 octobre pour vos personnels médicaux et paramédicaux et des attentes exprimées par ces professionnels confrontés à de nombreux patients grippés, il est important de pouvoir **offrir la possibilité aux médecins, sages-femmes et infirmiers libéraux de se faire vacciner dans les meilleurs délais sans attendre l'ouverture des centres.**

A cet effet, nous demandons aux centres hospitaliers, sièges de SAMU ou disposant d'une consultation dédiée "grippe" d'assurer la vaccination des médecins, sages-femmes et

infirmiers du secteur ambulatoire qui le souhaiteront en attendant l'ouverture des centres de vaccination.

La Ministre de la santé et des sports va proposer à ces professionnels qui le souhaitent de prendre contact avec vos établissements pour se faire vacciner du 2 au 10 novembre 2009 inclus.

Le relais sera assuré à compter du 12 novembre par les centres de vaccination mis en place dans chaque département.

Pour connaître les modalités organisationnelles, ces professionnels seront invités à appeler le standard téléphonique de votre établissement. Nous vous remercions de veiller à ce que ces derniers disposent d'un message d'information clair, sur la localisation et les horaires proposés pour la vaccination et ce dès le lundi 2 novembre 2009.

Les professionnels se présenteront avec leur carte professionnelle dans le site de vaccination qui leur aura été indiqué.

La procédure se déroulera ensuite de façon strictement identique à celle mise en œuvre pour vos personnels conformément à notre instruction du 13 octobre 2009 (de l'édition du bon de vaccination à son retour au centre de traitement). En l'absence de leur dossier de médecine du travail, il leur sera remis un certificat de vaccination comme cela a été fait pour vos personnels.

Nous vous saurions gré de nous faire connaître sans délai, toute difficulté que vous pourriez identifier dans la compréhension et la mise en œuvre des instructions.

L'adresse mail de contact est centrecrisesanitaire@sante.gouv.fr .